

DE
L'ESPRIT SCIENTIFIQUE

A NOTRE ÉPOQUE ET DANS NOS UNIVERSITÉS.



DISCOURS INAUGURAL

PRONONCÉ A LA SALLE ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

LE 14 OCTOBRE 1862

PAR

M^r A. SPRING

RECTEUR.

Parmi ceux qui observent avec sollicitude le marche des études dans nos universités, on entend souvent émettre des plaintes sur un prétendu affaiblissement de l'esprit scientifique. On croit voir que les jeunes esprits qui nous paraissent pour entrer dans la vie active possèdent généralement assez de connaissances positives et de talent pour suffire à leur tâche professionnelle ; mais on examine au même temps la liste de renommée et l'on croit remarquer parmi eux la triste vacillation scientifique.

Mais ce qui me fait surtout le demander autour de moi par plusieurs fois, c'est pourquoi nous participons d'être de leur époque. Est-ce que nous ne sommes pas plus en plus avec ces théories et ces systèmes qui se complètent sans cesse et dont le moindre inconvénient est d'absorber et d'user sérieusement des facultés qui, appliquées autrement, donneraient des profits palpables ?

Je me propose, messieurs, de consacrer les plaintes des uns, en laissant voir, dans l'appréhension des autres, quand d'objet, le me propose d'examiner, au point de vue de l'enseignement universitaire, ce que peut et par conséquent ce que doit être l'esprit scientifique à notre époque et dans les circonstances où nous sommes placés. L'individu, enfin, mais très-généralement, les universités qui me paraissent les plus propres pour restituer aux hautes études la puissance et la dignité.

Je n'en parle pas comme si cet office de travail n'était aujour d'hui dans l'espace et dans la forme que nous avons un dictionnaire académique : je reconnais aussi que nous avons, messieurs,

MESSIEURS ,

Parmi ceux qui observent avec sollicitude la marche des études dans nos universités, on entend souvent émettre des plaintes sur un prétendu affaiblissement de l'esprit scientifique. On convient que les jeunes hommes qui nous quittent pour entrer dans la vie active possèdent généralement assez de connaissances positives et de détail pour suffire à leur tâche professionnelle ; mais on exprime en même temps le regret de rencontrer si rarement parmi eux la vraie vocation scientifique.

Est-ce un mal ? entends-je demander autour de moi par plusieurs qui se vantent plus particulièrement d'être de leur époque. Est-ce un mal de rompre de plus en plus avec ces théories et ces systèmes qui se combattent sans cesse et dont le moindre inconvénient est d'absorber et d'user stérilement des facultés qui, appliquées autrement, donneraient des profits palpables ?

Je me propose, messieurs, de consoler les plaintes des uns, en faisant voir que l'approbation des autres manque d'objet. Je me propose d'examiner, au point de vue de l'enseignement universitaire, ce que peut et par conséquent ce que doit être l'esprit scientifique à notre époque et dans les circonstances où nous sommes placés. J'indiquerai enfin, mais très-généralement, les mesures qui me paraissent les plus propres pour restituer aux hautes études la puissance et la dignité.

Je n'ignore pas combien il est difficile de traiter un pareil sujet dans l'espace et dans la forme que comporte un discours académique : je reconnais aussi que parmi vous, messieurs,

qui m'écoutez, il en est plusieurs dont le talent et la compétence particulière devraient m'imposer silence sur ce sujet ; j'ose néanmoins, messieurs, compter sur votre indulgence en raison de l'intention qui a dicté mon choix, intention que vous ne méconnaitrez point.

Ainsi, pour en revenir au point de départ, qu'ils le déplorent ou qu'ils y applaudissent, la plupart admettent comme démontré un affaiblissement progressif de l'esprit scientifique. Cette appréhension, je ne dirai pas cette conviction, est telle que récemment une réunion officielle de représentants des universités en a fait le point de départ de propositions qui, dans mon opinion, engagent défavorablement notre avenir. Sous le régime de la liberté, selon l'éminent et honorable rapporteur de cette réunion, on n'aime la science que quand on y est contraint.

Je nie le fait.

Pas plus que d'autres, je ne disconviens que les tendances matérielles et utilitaires de l'époque soient nuisibles au culte désintéressé de la science ; avec tous les hommes de bien, j'éprouve des regrets de voir parfois de belles intelligences s'user sans profit et sans noblesse à la poursuite de jouissances matérielles, ou entrer en servitude pour satisfaire à des besoins factices et toujours grossissants :

Et propter vitam, vivendi perdere causas ;

tous, nous voudrions voir accorder à la science et aux institutions scientifiques une place plus grande que ne leur laissent d'habitude les intérêts dits positifs ; mais est-ce à dire qu'il faille pour cela tout blâmer dans le positivisme du siècle et crier à la décadence là où peut-être il n'y a que transformation ?

N'oublions pas qu'en tout temps, même aux époques les plus glorieuses, la science a eu ceci de commun avec l'art et avec la vertu de n'appartenir qu'à quelques élus, et que le gain vulgaire a toujours exercé sa séduction sur les âmes faibles. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'est le mot :

virtus post nummos. Gardons-nous surtout de reprocher comme un crime, aux hautes écoles particulièrement, de refléter jusqu'à un certain point la face et les tendances du siècle. Le sol que nous foulons, l'air que nous respirons étant imprégnés d'esprit positif, comment voudrions-nous que nos études ne s'en ressentent? La science et l'enseignement d'aujourd'hui ne sont plus la science et l'enseignement du seizième siècle; l'une et l'autre ont reçu l'empreinte moderne; — encore une fois : il y a transformation; il n'y a pas de décadence!

Décadence? — alors que les grandes découvertes se suivent avec une rapidité inouïe et opèrent une rénovation de toutes les conditions matérielles et mêmes morales de l'humanité?

Décadence? — au siècle qui a reçu la révélation de forces élémentaires qui jusqu'à lui étaient restées cachées au sein de la nature; au siècle qui a vu s'avancer triomphalement les deux reines de l'industrie : la mécanique et la chimie; — la chimie que les siècles réputés les plus scientifiques étaient à peine parvenus à arracher à la dégradation du charlatanisme et aux étreintes de la superstition?

On la dirait privée d'esprit scientifique, l'époque où l'homme a appris à transmettre instantanément sa pensée à travers les continents et les mers; où il a forcé le soleil à lui tracer le dessin durable des objets qu'il éclaire; l'époque qui, après avoir, par le calcul, découvert des planètes, a été chercher dans les astres les premières traces de métaux que jusqu'alors personne n'avait encore entrevus sur la terre?

Et, à un autre point de vue, quelle est l'époque de l'histoire où les lumières de la science étaient plus généralement répandues? où le besoin d'apprendre et de connaître s'était annoncé avec plus d'instance parmi toutes les classes de la société? Y a-t-il aujourd'hui encore une seule branche de l'activité humaine qui puisse se passer de science? une branche quelconque de l'industrie? l'agriculture? la guerre même?

C'est précisément le soin, parfois excessif, du bien-être matériel, c'est la soif des richesses, c'est la lutte des intérêts, la concurrence, le besoin de faire produire le plus de fruits au sol et le plus de profit au travail et au capital, c'est, enfin, la multiplication prodigieuse des machines, le perfectionnement des outils, et, dans l'ordre moral, c'est le principe de publicité, c'est la presse, c'est la multiplication des écoles et des tribunes publiques, c'est la coopération obligée des citoyens à la gestion morale et politique de la société, c'est cette infinité de raisons et de circonstances qui font affluer les populations aux sources du savoir, les initient au langage et aux formules savantes, et font que, dans le gouvernement des sociétés modernes, l'enseignement public est devenu un devoir aussi impérieux, une condition aussi vitale que la distribution de la justice et la garantie de l'existence et de la sécurité de l'État.

Non, messieurs ! la science n'a perdu de nos jours ni en puissance intrinsèque, ni en influence, ni en prestige.

D'où naissent alors les plaintes dont j'ai parlé au commencement de ce discours ? Elles proviennent de l'état d'incertitude où se trouve l'enseignement à l'égard des tendances nouvelles de la société ; de la rupture des traditions, et de la prédominance que réclame partout la pratique sur la théorie.

Puis, la vie, de nos jours, est principalement une vie extérieure : elle aime le bruit et l'éclat ; elle cherche avant tout l'influence et le succès ; la vie de la science, au contraire, est une vie intérieure, une vie de calme et de méditation ; elle est comme un culte qui cherche sa satisfaction ailleurs que dans les applaudissements de la foule.

Chacun a hâte de jouir ; chacun est impatient des résultats ; qu'y a-t-il d'étonnant, dès lors, à voir désertier les études qui ne rapportent pas des profits palpables, et de rencontrer comme stimulant principal et presque exclusif le diplôme donnant accès aux fonctions publiques ou à une profession plus ou moins lucrative ?

Enfin, les étonnants progrès réalisés par les sciences

physiques ont détourné, jusqu'à un certain point, la faveur des sciences philosophiques et morales; les lettres elles-mêmes semblent souffrir de cette situation; les lettres, sans lesquelles, cependant, il n'y a ni distinction, ni noblesse.

C'est là la pente dangereuse. C'est là la tendance à combattre.

L'homme qui a le plus assidûment observé le mouvement politique et moral de la société moderne, et qui, peut-être, l'a le mieux compris, Alexis de Toqueville, s'exprime ainsi (1) au sujet de la direction à donner aux institutions scientifiques :

« Si ceux qui sont appelés à diriger les nations de nos jours, apercevaient clairement et de loin ces instincts nouveaux qui bientôt seront irrésistibles, ils comprendraient qu'avec des lumières et de la liberté, les hommes qui vivent dans les siècles démocratiques ne peuvent manquer de perfectionner la portion industrielle des sciences, et que désormais tout l'effort du pouvoir social doit se porter à soutenir les hautes études et à créer de grandes passions scientifiques.

» De nos jours, il faut retenir l'esprit humain dans la théorie; il court de lui-même à la pratique, et, au lieu de le ramener sans cesse vers l'examen détaillé des effets secondaires, il est bon de l'en distraire quelquefois pour l'élever jusqu'à la contemplation des causes premières. »

On aborde l'Université, le plus grand nombre pour se préparer aux professions libérales, quelques-uns pour compléter leur instruction générale, et très-peu seulement, il faut l'avouer, y cherchent la science pour elle-même. Les premiers sollicitent des connaissances et des aptitudes spéciales; les seconds des connaissances seulement; les troisièmes seuls nous demandent *l'initiation*.

Certes, nous manquerions à la fois à notre mission et à

(1) *De la Démocratie en Amérique*, t. III, p. 90, 12^e édition.

la dignité de la science si nous travaillions à l'imposer à ceux qui ne la demandent pas. Il n'y a aucun inconvénient non plus à avouer que si le plus grand nombre de nos élèves possèdent largement ce qu'il faut pour réussir dans les professions libérales, tous ne sont pas faits pour s'élever à la science pure. Enfin, il est parfaitement vrai que la société a plus souvent besoin d'avocats, de médecins, d'ingénieurs que de savants proprement dits. Cependant, s'en suit-il que les professions dont je parle doivent cesser à notre époque d'être des professions savantes ?

Le savant, dans le sens réel du mot, n'est pas précisément celui qui *sait*. Au contraire, en s'attachant uniquement à accumuler dans l'esprit la plus grande somme de connaissances, on risque de faire défaillir l'intelligence sous leur poids, et l'on mérite aussi peu de compter parmi les hommes de science que le collecteur le plus passionné d'objets naturels ne parvient, par cela seul, à se faire reconnaître naturaliste.

La science est autre chose qu'une somme de connaissances plus ou moins bien coordonnées. Le plus modeste amateur de physique de nos jours en sait plus en fait d'électricité que n'en savaient Galvani et Volta ; s'en suit-il qu'il soit au-dessus d'eux comme savant ? Non ! ce n'est pas la *quantité*, c'est la *qualité* du savoir qui fait l'homme de science.

L'esprit scientifique consiste-t-il et doit-il consister surtout de nos jours à s'abstraire des choses matériellement utiles et des besoins réels de la vie ? Est-il simplement l'esprit de recherche ? Cette noble curiosité qui, se détachant de toutes les attractions et de toutes les douceurs de la vie ordinaire, préfère plonger dans les abîmes qui s'ouvrent à chaque pas devant nos yeux et devant notre pensée ? Est-ce la dévote admiration des merveilles de la nature ? Est-ce la foi qui élève l'homme au-dessus des préoccupations de la vie terrestre, et lui fait trouver le bonheur exclusivement dans la contemplation des lois que le Créateur a imposées à son œuvre ? Non ! au point de vue de l'enseignement, nous fai-

sons une différence entre l'*esprit* scientifique et la *vocation* scientifique. L'école peut faire éclore celle-ci ; elle ne saurait jamais la donner. Qu'elle fournisse aux futurs adeptes de la science la chaleur et la nourriture nécessaires à leur développement ; qu'elle ouvre l'espace devant eux et qu'elle les fasse participer au trésor de connaissances et de méthodes que les siècles lui ont transmis , et sa tâche sera remplie. La vocation scientifique tient du *génie*, et le génie ne s'enseigne pas.

L'esprit dont je parle se meut dans des sphères plus modestes. Il ne prend pas son vol aussi haut ; il ne se détourne pas de la vie réelle ; mais il cherche à faire jouir celle-ci de toutes les vérités qui vivent dans les régions supérieures. Un autre Prométhée, il s'élève sur le bouclier de Minerve, c'est-à-dire de la science, dans les régions célestes , pour y dérober le feu avec lequel le mouvement et la vie se communiquent aux créatures.

Savoir bien et savoir des choses utiles, voilà ce qui caractérise le savant du dix-neuvième siècle , voilà ce qui doit être aussi le but de notre enseignement.

Savoir bien , c'est savoir de *source*. *Recte scire est per causas scire* (BACON).

Il y a trois sources du savoir :

L'observation, le raisonnement, la tradition.

Par conséquent nous croyons pouvoir définir la science un ensemble de connaissances déduites de leurs sources expérimentales, philosophiques et historiques.

L'esprit scientifique est celui qui se porte aux sources du savoir. Favoriser l'esprit scientifique dans l'Université , c'est, d'abord : développer et transmettre les bonnes méthodes d'observation et d'expérimentation ; c'est, ensuite : donner partout aux études philosophiques et mathématiques la place qu'elles doivent avoir ; c'est, enfin , tenir compte du développement historique des connaissances et ne pas dédaigner le trésor littéraire qu'avant nous les siècles ont amassé.

Ce sont là les trois points que nous voudrions voir suivis

comme principes de direction dans l'enseignement et dans le gouvernement de nos Universités.

Je vous demande la permission, messieurs, de développer brièvement chacun de ces points.

Les temps ne sont plus où l'on pouvait enseigner les vérités de la physique et de la chimie sans les appuyer de preuves expérimentales. D'autres sciences, à leur exemple, ont adopté la méthode démonstrative, et il est à souhaiter que cette tendance se généralise de plus en plus; que tout ce qui est susceptible d'être montré aux yeux, dans n'importe quel cours universitaire, le soit en effet.

Et cela ne suffit pas; un autre progrès plus considérable s'est introduit dans l'enseignement. Depuis longtemps, il existe des salles de dissection où les élèves-médecins s'exercent au maniement des instruments, en même temps qu'ils cherchent par ce moyen à fixer mieux dans leur esprit les innombrables détails de l'anatomie. Depuis longtemps aussi, il existe un enseignement clinique où les jeunes médecins sont initiés à la pratique de leur art et où ils sont exercés surtout aux méthodes d'observation et d'exploration. On a compris que ce qui, dans l'enseignement de la médecine, a été reconnu comme indispensable, pouvait avec avantage s'appliquer aux autres sciences d'observation. C'est le mérite des hommes qui ont concouru à l'organisation de nos écoles de mines et des arts et manufactures d'y avoir annexé, outre la salle de dessin et les laboratoires de chimie et de docimasia, un atelier de construction dans lequel les jeunes mécaniciens non-seulement voient faire, mais ont l'occasion de s'exercer eux-mêmes au maniement des outils et à la construction des machines.

Cependant le principe de l'enseignement manuel et expérimental doit s'étendre aussi aux branches purement scientifiques. Depuis longtemps, presque toutes les Universités d'Allemagne possèdent des laboratoires de recherche et d'instruction dans lesquels les auditeurs des cours de chimie et de physique acquièrent le tour pratique et cette habitude d'expérimentation sans lesquels ces sciences émi-

nement utiles ne seraient souvent qu'un lourd fardeau péniblement amassé et comprimant de tout son poids le ressort des jeunes intelligences. Grâce à la libéralité du gouvernement, des Chambres législatives et de la ville de Liège, nos laboratoires de chimie ont reçu une extension considérable, et nous avons l'espoir fondé que, sous peu, il pourra être procédé chez nous à l'organisation de cours de manipulations qui, outre les applications immédiates à l'industrie et à l'exploitation des mines, auront en vue le progrès scientifique proprement dit et l'instruction générale; car la chimie est devenue, de nos jours, un des fondements nécessaires de toute bonne éducation scientifique.

D'autres branches des sciences naturelles et médicales attendent, comme complément, un enseignement pratique, démonstratif et expérimental, et la plupart exigent au moins la création de laboratoires de recherche qui permettent au professeur de se tenir au courant du progrès scientifique et de vérifier par lui-même les découvertes pour pouvoir en parler aux élèves avec autorité.

Je me borne à ces quelques indications, d'autant plus volontiers que ce premier moyen de favoriser l'esprit scientifique dans nos Universités est assez généralement compris. L'opinion semble d'elle-même pousser le gouvernement dans cette voie, malgré les sacrifices d'argent auxquels il faudra se préparer encore.

Il en est tout autrement des bases philosophiques de la science. A un examen superficiel, elles semblent être en opposition avec les bases expérimentales, et dès lors il y a scission, opposition même. D'après une opinion malheureusement trop commune aujourd'hui parmi les hommes de science, la science finit là où commence la philosophie, et dans l'enseignement il ne faut s'occuper que des faits et des détails susceptibles de preuves immédiates et matérielles. La suspicion dont on enveloppe la philosophie s'étend jusqu'aux mathématiques, qui, à notre sens, ne sont qu'une partie de la première; tout ce qui ne trouve pas une application directe est délaissé comme superflu ou comme incertain.

Et pourtant il n'y a pas de science sans philosophie mathématique; il n'y a certitude nulle part sans elle, et le progrès dans aucune branche des connaissances physiques n'est définitif que quand les résultats empiriques sont confirmés par le calcul. La science n'est faite que lorsqu'elle se laisse traduire en formules mathématiques ou en formules rationnelles.

C'est qu'il est une raison supérieure, une raison divine dont toute science doit chercher à se rapprocher. « S'il est ainsi, dit Bossuet, que toute la nature ait sa loi, l'homme a dû aussi recevoir la sienne; et ces lois particulières, ayant toutes leurs secrets rapports avec la loi éternelle qui réside dans le Créateur, font que tout marche en concours et en unité, suivant l'ordre immuable de sa sagesse. »

Des déceptions ont eu lieu; le mouvement philosophique s'est égaré; les mathématiques elles-mêmes ne sont pas encore parvenues à formuler en loi certaines vérités empiriques; s'en suit-il qu'il faille répudier la philosophie et ne se fournir de mathématiques qu'au fur et à mesure des besoins? Non, dans l'enseignement surtout, réservons une grande place, une place d'honneur aux mathématiques d'abord, qui sont comme une transcription des harmonies de la nature, et à la philosophie ensuite, qui idéalise pour ainsi dire le droit et l'histoire, et qui, comme telle, plait particulièrement à la jeunesse. Multiplions les rapports entre les idées et les choses : le *commercium mentis et rerum*, selon l'élégante expression de lord Bacon.

Ceci nous conduit à la troisième source du savoir : la tradition.

Qui voudrait prétendre qu'une intelligence individuelle, quelque puissante que nous la supposions, puisse par elle-même arriver à la connaissance de toutes les vérités d'une science? Vous auriez nom Aristote, Leibnitz ou Newton encore la plus grande partie de votre savoir vous serait venue par tradition, et puisque le temps et les forces vous manquent pour tout vérifier par vous-même, vous devriez

accepter de confiance et reconnaître l'autorité de ceux qui vous ont précédé. D'ailleurs, l'esprit humain est solidaire; le travail scientifique n'est pas la tâche d'un jour; il est le travail des siècles; il crée lentement, et n'ajoute que grain sur grain à l'édifice éternel qu'il est chargé d'élever, ou, selon l'image choisie par le poète allemand, de la grande dette qu'ont laissé les siècles, il efface des minutes, puis des jours, enfin des années.

Les sciences morales et juridiques ont accompli leur progrès actuel en remettant en honneur les études historiques et critiques; et cet exemple commence à être suivi par les sciences physiques et naturelles elles-mêmes; cependant, il faut l'avouer, la partie historique des sciences, malgré quelques efforts individuels, n'exerce pas encore, dans l'enseignement, l'influence à laquelle elle doit prétendre. Il naît de là, et du dédain des travaux d'érudition qui en est la suite, une confusion et un vague dans les idées et dans le langage qui font que, dans certaines sciences, les meilleurs esprits s'usent à pourchasser des équivoques et s'égarent à la poursuite de ces idées mobiles et trompeuses qui courent devant eux comme des feux follets.

Pour nous résumer : l'esprit scientifique dans les Universités, c'est-à-dire dans les générations qui s'élèvent, ne doit pas se détacher des applications utiles. L'époque dans laquelle nous vivons exige au contraire que le plus de forces possibles soient pour ainsi dire versées dans la circulation générale et viennent fructifier pour l'avantage commun.

Il faut cependant se garder de ne voir l'utilité que dans les applications *immédiates*, et de négliger ainsi ce qu'on appelle la science *pure*. Ce serait dépenser le capital sans le renourrir.

Le capital science se nourrit de trois sources : l'observation, le raisonnement et la tradition. Il faut non-seulement les entretenir, mais il importe, en outre, de les entretenir avec un soin égal. Plus tard, quand les vocations se seront mises d'accord avec les circonstances de la vie, le choix

sera permis. Tel savant préférera la méthode et la science expérimentales. Tel autre cultivera la philosophie ou les mathématiques ; un troisième, enfin, s'adonnera aux études historiques et littéraires ; mais dans l'enseignement, tel qu'il s'adresse à la généralité, il ne faut pas que l'une des trois directions étouffe les autres. La faveur du moment est aux sciences expérimentales, et j'y applaudis de tout cœur pour ma faible part. Mais ne s'aperçoit-on pas déjà trop de la scission qui s'est opérée entre les études scientifiques et les études littéraires ? N'y a-t-il pas un danger réel d'aller plus avant dans cette séparation des deux voies ? Ne conviendrait-il pas de rendre à la Faculté de philosophie et lettres une part de cette influence qu'elle exerçait autrefois sur ceux qui se destinaient aux sciences et à la médecine ? Ne faudrait-il pas, dans le programme des études et des examens, renforcer en général les études préparatoires, et reconnaître par là explicitement que la véritable force de l'Université réside davantage dans les Facultés de philosophie et des sciences, que dans celles qui se rapportent aux études spéciales ? Ne devons-nous pas chercher à réintégrer la théorie dans les droits qui seront en définitive les siens aussi longtemps qu'il existera un enseignement réellement digne de ce nom ? Ne sommes-nous pas excusables si nous cherchons à tout mettre en œuvre pour obtenir un système d'examens permettant aux principes de se produire et de se développer, et capable de créer une véritable émulation parmi les professeurs en transportant leur ambition au-delà des exigences d'un programme officiel ; -- un véritable système de liberté, enfin ? — le grand air de la science ?

Ce sont là des questions graves dont la solution pratique semble devenir tous les jours plus difficile. Je les livre, messieurs, à vos sages réflexions et à votre utile coopération.

EXPOSÉ DE LA SITUATION

DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1861-1862.

POPULATION.

La loi du 27 mars 1861 a rétabli, sous la forme d'examen de gradué en lettres, un contrôle à l'entrée de l'Université. Nous avons applaudi à cette mesure, qui se justifie autant par l'intérêt des familles que par celui des études. Cependant le nombre de nos élèves a dû nécessairement s'en ressentir. Le chiffre de la Faculté de philosophie et lettres a baissé de moitié. Il y a eu aussi une légère diminution dans le nombre des élèves des Écoles spéciales. Et néanmoins le chiffre total de la population universitaire n'est descendu qu'à 829, de 864 qu'il avait été l'année précédente.

Voici comment se sont distribués ces 829 élèves entre les diverses facultés et les Écoles spéciales :

Faculté de philosophie, 47 élèves, dont 23 nouveaux.

» droit, 185 » » 29 »

» sciences, 70 » » 41 »

» médecine, 137(1) » » 8(1) »

Écoles spéciales, 390 » » 100 »

829 élèves, dont 201 nouveaux.

(1) Les chiffres relatifs à la Faculté de médecine semblent indiquer une diminution sur ceux de l'année précédente. Cette diminution cependant n'est qu'apparente, de même que l'augmentation des chiffres de la Faculté des sciences. Les élèves qui se préparent au grade de candidat en pharmacie avaient été, dans les relevés statistiques antérieurs, attribués à la Faculté de médecine dont pourtant ils ne suivent pas encore les cours. Nous avons cru devoir les restituer à la Faculté des sciences.

Des 829 élèves inscrits, 708 appartenaient à la Belgique et se répartissaient entre ses diverses provinces dans les proportions suivantes :

Province de Liège.	372
» Brabant	75
» Namur	70
» Hainaut	64
» Luxembourg	44
» Limbourg	34
» Deux Flandres.	28
» Anvers	21
Total,	708

Les élèves étrangers étaient au nombre de 121 et appartenaient aux États que voici :

Pologne.	39
Pays-Bas	30
France	16
Espagne	15
Prusse	7
Russie	3
Norwége	3
Angleterre.	2
Valachie	2
États-Unis	2
Suisse	1
Mexique	1
Total,	121

La mort nous a enlevé quatre de nos meilleurs étudiants. Ce sont :

MM. Émile Moreau, de Herve, élève de la faculté de droit ; Roman Massalski, de Pologne, élève des Écoles spéciales ; Louis Fassart, de Spa, élève de la faculté de droit, et Édouard Van der Elst, de Bruxelles, élève des Écoles spéciales.

Les deux premiers sont décédés de maladie au siège de l'Université ; le troisième a péri victime d'un accident déplorable ; le quatrième, miné par une maladie chronique, a expiré dans sa famille.

EXAMENS.

295 élèves des Facultés se sont inscrits pour subir leur examen devant les jurys universitaires pendant la deuxième session de 1861 et la première de 1862.

Le nombre de ceux qui ont été admis s'est élevé à 230, parmi lesquels 144 l'ont été d'une manière satisfaisante. Les autres ont obtenu des distinctions, savoir :

61 la distinction simple (1);

(1) Ce sont :

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

MM.

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| 1. Aubron, Alfred, de St-Gérard. | 5. Dulait, Gustave, de Walcourt. |
| 2. Peltier, Gustave, de Limbourg. | 6. Moreau, Nicolas, de Charneux. |
| 3. De Corswarem, Th., de Hasselt. | 7. Steurs, Arm., de Schaerbeek. |
| 4. Lottin, Victor, de Jamioux. | 8. Peltier, Jean, de Limbourg. |

MM.

B. FACULTÉ DES SCIENCES.

- | | |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| 9. Umé, Joseph, de Bruxelles. | 13. D'Ans, Auguste, de Liège. |
| 10. Goffin, Théophile, de Herve. | 14. Grandjean, N.-J., de Volaiville. |
| 11. Donckier, Auguste, de Liège. | 15. Palante, Léopold, de Liège. |
| 12. De Burgraeve, H., de Kemmel. | 16. Doutrewe, Alb., de Louvegnée. |

MM.

C. FACULTÉ DE DROIT.

- | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| 17. Collinet, Léon, de Liège. | 31. Desoer, Emmanuel, de Liège. |
| 18. Malisoux, Henri, de Namur. | 32. Deville, Arthur, de Huy. |
| 19. Hanquet, Ferdinand, de Liège. | 33. Van Orle, Léon, de Liège. |
| 20. Henoul, Léon, de Liège. | 34. Whettnall, Édouard, de Liège. |
| 21. Schepers, Alphonse, d'Alost. | 35. Magis, Alfred, de Liège. |
| 22. Krans, Jules, de Liège. | 36. Piedbœuf, Théod., de Jupille. |
| 23. De Moffart, Camille, de Liège. | 37. Comhaire, Charles, de Liège. |
| 24. Demarteau, Lucien, de Huy. | 38. De Caters, Amédée, d'Anvers. |
| 25. Hippert, Théod., de Bruxelles. | 39. Verdin, Louis, de Liège. |
| 26. Vanden Bosch, L., de Tirlemont | 40. Forgeur, Richard, de Liège. |
| 27. Pety, Léon, de Liège. | 41. Thys, Charles, de Tongres. |
| 28. Marésal, Célestin, de Liège. | 42. Bormans, Alard, de Gand. |
| 29. Warnant, Joseph, de Huy. | 43. Desoer, Emmanuel, de Liège. |
| 30. Pollet, Alph., de Bassevelde. | 44. Clarinval, Henri-Joseph, |

25 la plus grande distinction (1).

Les examens des Ecoles spéciales ont donné les résultats suivants. Sur 313 récipiendaires qui se sont présentés, 266 ont été admis, dont :

154 d'une manière satisfaisante;

MM.

C. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- | | |
|-------------------------------------|--|
| 45. Bury, Victor, de Hasselt. | 54. Göbbels, Wilhelm, de Cologne. |
| 46. Lejeune, Édouard, de Liège. | 55. Gillieaux, Zacharie, de Gilly. |
| 47. Verniory, René, de Seraing. | 56. Ronveaux, Louis-Joseph, de Noville-les-Bois. |
| 48. Ancion, Louis, de Liège. | 57. Falla, Mart.-Guill., de Velm. |
| 49. Vanacker, H., de Belleghem. | 58. Lejeune, Ferdinand, de Battice. |
| 50. Gillet, Alphonse, d'Aubel. | 59. Göbbels, Wilhelm, de Cologne. |
| 51. Cartier, Édouard, de Herstal. | 60. Martiny, L., de Habay-la-Neuve. |
| 52. Doutrewe, Pierre, de Louvegnée. | 61. Gillieaux, Zacharie, de Gilly. |
| 53. Falla, Mart.-Guil., de Velm. | |

(1) Ce sont :

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

MM.

1. Van Marck, Charles, de Liège. 2. Grégoire, Camille, de Herstal.

B. FACULTÉ DES SCIENCES.

MM.

3. Kennis, Émile, de Louvain. 4. Sneyders, Henri, de Hasselt.

C. FACULTÉ DE DROIT.

MM.

5. Jacqué, Gustave, de Bruges. 7. Neujean, Xavier, de Theux.
6. Ruys, Alfred, de Tongres. 8. Moxhon, Léopold, de Liège.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

MM.

- | | |
|---|--|
| 9. Bodart, Émile, de Mettet. | 16. Jeanty, Joseph, d'Echternach. |
| 10. Grenson, Alcide, de Liège. | 17. Vanlair, Constant, de Creteil. |
| 11. Delbastaille, Alfred, de Liège. | 18. Masius, Voltaire, de Remich (*). |
| 12. Duckerts, Charles, de Dolhain. | 19. Leclercq, Charles, de Moscou (*). |
| 13. Talbot, Charles, d'Aubel. | 20. Martiny, L., de Habay-la-Neuve. |
| 14. Rousseau, Julien, de Ceroux-Mousty. | 21. Van Aubel, Jean, de Meersen (*). |
| 15. Michel, Joseph, de Liège. | 22. Ronveaux, Louis Joseph, de Noville-les-Bois. |

(*) MM. Masius, Leclercq et Van Aubel ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

81 avec distinction (1);

(1) MM.

1. Bourlard, Telesphore, de Mons.
2. Altdorfer, Pie, de Varsovie.
3. Everts, Jean, de Arnheim.
4. Ubags, Isidore, de Binche.
4. Kholer, Joseph, de Liège.
6. Detry, Jean-Bapt., de St-Amand
7. Sophianos, Paul, de Varsovie.
8. Droixhe, Alex., de Hannêche.
9. André, Rud., d'Ossowo (Pologne)
10. Binon, Joseph, de Herstal.
11. Sokolowski, Ch., de Varsovie.
12. Poncelet, Jean-Bapt., de Gedinne
13. Loser, Hubert, de Helange
(Luxembourg).
14. Roops, Anatole, de Namur.
15. Leonowicz, Joseph, de Varsovie.
16. Duguet, Gustave, de Liège.
17. Clavel, Armand, de Boussu.
18. Gantois, Félix, de Mons.
19. Altdorfer, Pie, de Posen.
20. Paschal, Joseph, de Liège.
21. Maroquin, Alf., de Quaregnon.
22. Doye, David, de Hornu.
23. Kietczewski, Thadée, Lublin.
24. Kietczewski, Thadée, Lublin.
25. Magery, Jules, de Namur.
26. De Keyser, Emile, d'Anvers.
27. Bayo, Frédéric, de Madrid.
28. Spiertz, Léon, de Liège.
29. Simonis, Alfred, de Verviers.
30. Defize, Alfred, de Liège.
31. Malaise, Jules, de Rocour.
32. Petitbois, Gustave, de Namur.
33. Bauchau, Paul, de Seny.
34. Romain, Eugène, de Rotterdam.
35. Macoir, Edouard, de Givet.
36. Alexandre, Camille, d'Amay.
37. Gerimont, Maurice, de Liège.
38. Thys, Edouard, de Dalhem.
39. Baginski, Louis, de Varsovie.
40. Godebski, Ladislav, de Gand.
41. Cobos, Salvador, de Guatemala.
42. Nothomb, Eug., de Bruxelles.
43. De Cuyper, Edm., de Bruxelles.
44. Desguins, Pierre, de Bruxelles.
45. Orman, Ernest, de Lessines.
46. Meyer, Frédéric, de Bergen.
47. Dupret, Ernest, de Charleroi.
48. Cavens, Charles, d'Anvers.
49. Malpas, Amédée, de Liège.
50. Villeman, Gustave, de Gand.
51. Malpas, Alphonse, de Liège.
52. De Keyser, Ernest, d'Anvers.
53. Bertrand, René, d'Anvers.
54. Chevron, Laurent, de Liège.
55. Dupont, Armand, de Liège.
56. Demeyst, Jules, de Lessines.
57. Duchassis, Ch., de Bruxelles.
58. Dubiez, Théophile, de Velaine.
59. Reculez, Nicolas, de Liège.
60. Donckier, Marcel, de Liège.
61. Gobert, Auguste, de Malines.
62. Thonard, Léon, d'Ixelles.
63. Breithoff, Nic. de Luxembourg.
64. Smets, Jean, d'Oreye.
65. Delarge, Alexandre, de Liège.
66. Courtin, Adolphe, de Ghlin.
67. Boscheron, Alfred, de Liège.
68. Delarge, Frédéric, de Liège.
69. Wilhem, Léon, de Liège.
70. Masui, Remi, de Bolline.
71. Habets, Alfred, de Liège.
72. Guchez, Fulbert, de Hornu.
73. Laurent, Odon, de Silly.
74. Krans, Félix, de Liège.
75. Stevart, Armand, de Liège.
76. Morel, Ernest, de Bruxelles.
77. Hubert, Eugène, d'Ixelles.
78. Rollin, Eugène, de Gand.
79. Sneyders, Henri, de Hasselt.
80. De Jaer, Jules, de Namur.
81. Havrez, Jules, de Herstal.

27 avec grande distinction (1);

4 avec la plus grande distinction (2).

Quarante-neuf élèves sont sortis avec le diplôme d'ingénieur, savoir :

17 ingénieurs honoraires des mines;

2 — civils des mines;

22 — — des arts et manufactures;

8 — — mécaniciens.

CONCOURS UNIVERSITAIRE.

Depuis plusieurs années, il semble avoir régné parmi nos élèves une certaine froideur à l'égard des palmes que le gouvernement offre annuellement aux élèves des quatre Universités du pays qui traitent des questions mises au concours. Nos élèves apprécient hautement l'honneur, la gloire, dirai-je, d'être cités dans une des grandes solennités nationales; mais la participation au concours amène nécessairement une interruption des études ordinaires et le sacrifice d'une année entière. Parmi les étudiants qui se sentent la

(1) MM.

- | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Barwicki, Jean, de Varsovie. | 15. Kennis, Guillaume, de Louvain. |
| 2. Moreau, Prosper, de Herve. | 16. Franken, Victor, de Liège. |
| 3. Jonckheere, Auguste, de Lille. | 17. Lebrun, Auguste, de Mons. |
| 4. Reuleaux, Jules, de Liège. | 18. Charlier, Jules, de Liège. |
| 5. Mitarnowski, Al., de Varsovie. | 19. Dejaer, Jules, de Namur. |
| 6. Stoclet, Victor, de Bruxelles. | 20. Humblet, Émile, de Liège. |
| 7. Dubeltowicz, Val., de Varsovie. | 21. Cuttier, Adolphe, de Bruxelles. |
| 8. Chaussette, Aug., de Bruxelles. | 22. Levarlet, Cyrille, de Hannut. |
| 9. Szepezynski, Ad., de Varsovie. | 23. Ross, Gustave, de Heerlen. |
| 10. Barwicki, Jean, de Varsovie. | 24. Schorn, Gustave, de Liège. |
| 11. Bihet, Oscar, de Liège. | 25. Greiner, Adolphe, de Bruxelles. |
| 12. Demonceau, Léopold, de Liège. | 26. Bollis, Victor, de Jemappes. |
| 13. Heger, Prosper, de Bruxelles. | 27. Gerard, Léo, de Liège. |
| 14. Germeaux, Edmond, de Selles. | |

(2) MM.

- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| 1. Despret, Louis, de Chimay. | 3. Hanquet, Victor, d'Eupen. |
| 2. Malisoux, Émile, de Namur. | 4. Mockel, Ernest, de Liège. |

force et les dispositions pour descendre dans l'arène, très-peu sont en état de faire ce sacrifice.

Cette année, nous avons eu la bonne fortune d'avoir été représenté au Temple des Augustins par un jeune homme qui porte noblement un nom dont le pays est déjà fier. M. Julien Leys, d'Anvers, a été proclamé premier en sciences naturelles au concours général de 1862.

DIPLÔMES SPÉCIAUX.

Le recrutement du corps professoral est, sans doute, la tâche la plus importante qui incombe au gouvernement par rapport aux Universités. Rarement, cependant, la bonne fortune se présente à lui de pouvoir appeler dans une chaire du haut enseignement des hommes mûrs, ayant déjà pris position dans la science. Il lui faut donc en appeler aux jeunes vocations, et pour les constater publiquement, et au sein des Universités mêmes, il a créé un diplôme scientifique spécial, qui exige des épreuves très-sérieuses, auxquelles, du reste, on ne peut être admis qu'au bout de la deuxième année, après l'obtention du diplôme ordinaire de docteur.

Ces épreuves ont été subies d'une manière brillante par MM. les docteurs Krans, Gustave, de Liège, et Goffart, Léon, de Huy. Tous deux ont été, à l'unanimité de la Faculté compétente et en séance solennelle, proclamés docteurs en sciences médicales : le premier, le 23 juin dernier, et le second le 27 même mois.

PERSONNEL ENSEIGNANT. — ATTRIBUTIONS.

A peine avons-nous repris nos travaux qu'un deuil est venu nous attrister. M. Martynowski, agrégé à la faculté des sciences, est décédé le 3 novembre 1861. Les malheurs de son pays l'avaient obligé de chercher un asile parmi nous, et c'est par une constante religion du devoir et par l'exemple d'une vie austère qu'il a répondu aux bienfaits que la Belgique hospitalière lui offrait.

Le 24 mars 1862, nous avons perdu M. Baron, l'une des illustrations de la Belgique régénérée. Son nom est indissolublement attaché aux lettres belges; l'enseignement continuera de s'inspirer de son exemple, et ses collègues et amis se souviendront toujours de l'aménité de son caractère et des charmes de son esprit.

Enfin, hier, nous rendions les derniers honneurs à M. Raikem, professeur émérite de la Faculté de médecine, décédé samedi dernier, 11 de ce mois. Quelque sincères que soient nos regrets, nous nous abstiendrons de redire l'éloge de ce savant médecin.

Le cours de calcul différentiel et intégral délaissé par la mort de M. Martynowski devait rentrer naturellement dans les attributions de M. le professeur Schaar. L'arrêté royal qui légalise le fait est du 31 décembre 1861. Le cours d'histoire de la littérature française avait été antérieurement déjà confié à M. le professeur Stecher. Un arrêté royal du 16 octobre 1861 l'a chargé définitivement aussi du cours de style et rédaction.

La perte de Wilmart et de Simon pèse encore péniblement sur notre faculté de médecine. Une décision ministérielle du 5 décembre 1861, renouvelée depuis, a provisoirement chargé du cours théorique et pratique des accouchements M. Adolphe Wasseige, docteur spécial en sciences chirurgicales. Ce que nous avons vu de son zèle nous autorise à espérer qu'il continuera ses efforts, pour maintenir l'enseignement de l'art obstétrical à la hauteur où son regretté maître l'avait porté à l'Université de Liège.

Peu de mois après avoir obtenu le titre de professeur, M. Bède manifesta au gouvernement son intention de se retirer de l'enseignement et de suivre la carrière industrielle. Un congé sans traitement lui fut accordé par arrêté ministériel du 26 septembre 1861, et le même arrêté chargea M. L. Pérard, ingénieur honoraire des mines, de suppléer M. Bède dans ses cours de physique expérimentale et de physique industrielle.

Un de nos plus anciens et des plus honorés collègues de

la Faculté de droit, M. De Fooz, a été forcé, par l'état de sa santé, de solliciter l'honneur de l'éméritat, qui lui fut accordé par arrêté royal du 1^{er} juillet 1862. Les regrets que nous éprouvons tous, surtout des motifs de cette retraite, sont cependant adoucis par l'assurance que cet excellent collègue restera uni de cœur et de zèle à l'Université, à laquelle il a rendu de si longs et bons services, tant par ses conseils que par son enseignement, et où il continuera, du reste, de faire encore, comme volontaire, le cours de législation des mines. En outre, M. De Fooz ne cesse pas de cultiver la science qu'il a représentée dignement parmi nous; le troisième volume de son ouvrage sur le *Droit administratif belge* nous est promis pour le mois de janvier prochain.

Le cours universitaire de droit administratif a été confié, par arrêté royal du 10 septembre dernier, à M. le professeur Félix Macors, qui l'avait déjà fait pendant l'année précédente, comme suppléant du titulaire.

Plusieurs professeurs et agrégés attendaient, depuis trop longtemps sans doute, une promotion comme signe de reconnaissance des services qu'ils rendent à l'enseignement et à la science. Le gouvernement a saisi avec empressement l'occasion qui s'est offerte de faire droit à des propositions déjà anciennes.

Par arrêté royal du 31 décembre 1861, M. Édouard Morren a été nommé professeur extraordinaire à la faculté des sciences.

Un autre arrêté royal du 12 janvier 1862 a promu au rang de professeur ordinaire MM. Léon de Closset, de la Faculté de philosophie et lettres; Félix Macors, de la Faculté de droit, et J. H. Borlée, de la Faculté de médecine.

Deux jours plus tard, le 14 janvier, le Roi accorda la même promotion à M. Alphonse Leroy, de la Faculté de philosophie et lettres.

Enfin, par un arrêté récent, daté du 6 octobre courant, M. Schwartz, de la même Faculté, a également obtenu le rang de professeur ordinaire, et M. Dresse, agrégé et chef

des travaux anatomiques, a été nommé professeur extraordinaire à la Faculté de médecine.

PUBLICATIONS.

Après les devoirs de l'enseignement, il nous incombe un autre : c'est celui de concourir au progrès de la science. Après avoir parlé à l'auditoire qui écoute, le professeur s'adresse au public qui lit. Toutes les branches de l'enseignement, je le sais, ne fournissent pas également l'occasion de publier des notes, des mémoires ou des livres, il est néanmoins juste — et je suis en cela l'exemple de mes prédécesseurs — de mentionner ceux de nos collègues qui ont ainsi contribué à la réputation académique de l'Université.

M. Borgnet a publié, comme membre de la Commission royale d'histoire, la *Chronique de Jean de Stavelot* (1), continuateur de Jean d'Outremeuse, dont il est également chargé d'éditer l'œuvre. Il a aussi fait paraître une 2^e édition, avec d'importantes additions, de son *Histoire des Belges à la fin du XVIII^e siècle* (2).

M. Troisfontaines avait fait paraître, sur la fin de la précédente année académique, un volume sur les *Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques* (3).

M. Le Roy, tout en continuant son *Étude historique et critique sur l'enseignement élémentaire de la grammaire latine* (4), a fourni un grand nombre de rapports, de notices et d'articles de critique littéraire (5).

(1) Un vol. in-4°.

(2) 2 vol. in-8°. Bruxelles, chez Lacroix, Verboeckhoven et C^{ie}.

(3) 1 vol. in-8°. Liège, chez Renard.

(4) Il en a donné les Chap. II-V dans la REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(5) *L'Histoire de Liège racontée aux enfants*. (RAPPORT A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION). Liège, 1860, in-8°.

Collaboration au *Dictionnaire des Spots ou proverbes wallons*, publié par la SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE.

M. Thiry a inséré dans la *Revue pratique du Droit français* une dissertation sur une question de droit civil (1), et M. Nypels, indépendamment de plusieurs comptes-rendus d'ouvrages de jurisprudence (2), a fait paraître le 2^e volume de la 2^e édition du *Commentaire sur la théorie du Code pénal* de MM. Chauveau et Hélie, et une traduction du Code pénal prussien de 1851 (3).

Dans la Faculté des sciences, M. Gloesener continue ses remarquables travaux sur les applications de l'électricité. Le premier volume de son grand ouvrage a paru (4), et je ne puis me dispenser de mentionner avec sympathie le succès que ses appareils ont eu de nouveau à l'Exposition universelle de Londres. Le jury international lui a décerné la médaille « pour la nouveauté et la construction ingénieuse de son chronoscope électro-magnétique et de son appareil télégraphique. »

M. Chandelon a présenté la description d'un *Appareil de sûreté pour les meules employées dans les poudrières* (5).

M. de Cuyper poursuit la tâche laborieuse qu'il a assumée surtout dans l'intérêt de nos Ecoles des mines et des arts et manufactures, comme directeur de la *Revue universelle des*

(1) La question est celle-ci : « Pour apprécier si le fermier a droit à une remise conformément aux articles 1769 et 1770 du Code civil, ne doit-on prendre en considération que la quantité de fruits qui ont péri, ou bien faut-il en outre tenir compte de la valeur vénale de ceux qu'il recueille ? » (Tome XIV, page 209).

(2) Voyez la BELGIQUE JUDICIAIRE.

(3) Le Code pénal prussien de 1851 avec la loi sur la mise en vigueur de ce Code et les lois rendues jusqu'à ce jour pour le compléter, et le modifier ; le tout précédé d'une introduction, et traduit pour la première fois en français. Bruxelles et Paris 1862, 1 vol. in-8°.

(4) *Traité général des applications de l'électricité à la télégraphie, aux moyens de sûreté sur les chemins de fer, aux sonneries électriques et à leurs usages domestiques, aux chronoscopes, à l'hortogerie, etc., etc.* T. I. Liège et Paris. 1862. Vol. de 520 pages in-8° et 18 planches in-4°.

(5) ANN. DES TRAV. PUBL., t. 20.

mines, de la métallurgie, des travaux publics, des sciences et des arts appliqués à l'industrie (1).

Nous devons à M. Schaar un livre intitulé : *Éléments de calcul différentiel et de calcul intégral* (2), et à M. Is. Kupfferschlaeger de nombreuses analyses et essais de minerais de plomb, de cuivre, de fer et de zinc (3), ainsi que des comptes-rendus sur des questions d'économie domestique (4).

M. G. Dewalque a traité des questions géologiques relatives au système eifélien dans le bassin de Namur, à l'absence du terrain houiller à Menin et aux phyllades fossilifères de Grand-Manil (5).

M. Ed. Morren continue la publication de ses journaux d'horticulture (6); il s'était chargé, en outre, de la rédaction du *Bulletin de la fédération des Sociétés d'Horticulture de Belgique* (7).

M. L. Pérard a inséré diverses Notices bibliographiques dans la *Revue universelle* publiée par M. de Cuyper; il a

(1) Les tomes XI et XII ont paru dans le courant de l'année.

(2) Bruxelles. 1862. Un vol. de 480 pages in-8°.

(3) 1° *Essais docimastiques de minerais de plomb et de cuivre*, REVUE UNIVERSELLE, t. V., liv. 4.

2° *Analyses et essais docimastiques de minerais de fer* (IBIDEM, livr. 6).

3° *Analyses et essais docimastiques de minerais de zinc* (IBIDEM, T. VI, livr. 2).

4° *Analyses et essais docimastiques de minerais de plomb argentifère et de cuivre* (IBIDEM, livr. 4).

(4) Voyez le MÉDECIN DE LA FAMILLE. 1861 et 1862.

(5) 1° *Notice sur le système eifélien dans le bassin de Namur* (BULL. DE L'ACAD. DES SCIENCES DE BRUXELLES, t. XIII, n° 2).

2° *Rapport sur une note de M. Malaise sur l'Age des phyllades fossilifères du Grand-Manil*, (IBIDEM).

3° *Sur la non-existence du terrain houiller à Menin*, (IBIDEM, n° 3).

4° Un article bibliographique sur l'ouvrage de M. COTTA, intitulé : *Die Lehre von den Erztagertaetten*, (REVUE UNIVERSELLE).

(6) 1° LA BELGIQUE HORTICOLE, t. XII, 1 vol. in-8°.

2° LA ESPANA HORTICOLA, t. II, 1 vol. in-8°.

(7) Un vol. in-8°.

donné, en outre, la description de la machine Fossey, et celle d'un nouveau cadre pour les chantiers de marine (1).

Enfin, M. Borlée a traité de la *Teinture d'iode dans les ophthalmies scrofuleuses, rhumatismales, granuleuses chroniques et dans les chorioidites* (2).

BIBLIOTHÈQUE.

La Bibliothèque de l'Université, tenue toujours dans un ordre parfait, a continué de s'enrichir par dons et par achats.

3,371 numéros ont été inscrits au catalogue d'entrée (3). Outre la somme ordinaire accordée annuellement par l'État, et dont une majoration serait bien à désirer, la ville de Liège soutient par des subsides ce dépôt, qui profite non-seulement aux professeurs et aux étudiants, mais est encore libéralement ouvert à toute personne qui désire y puiser de l'instruction ou recueillir seulement des renseignements.

Il figure au budget de la ville de cette année une somme de mille francs pour acquisition de livres et de manuscrits concernant l'histoire politique, religieuse et littéraire du pays de Liège. On y comprend la typographie liégeoise, c'est-à-dire les livres sortis des presses de Liège. Le même budget alloue une somme de 200 francs pour l'acquisition de gravures d'artistes liégeois, et une autre somme de 200 francs pour l'achat de monnaies et de médailles relatives à Liège et à l'ancienne principauté.

(1) 1^o *Notice descriptive sur la machine Fossey*, (PUBLICATION INDUSTRIELLE DE M. ARMENGAUD).

2^o *Notice descriptive sur un nouveau cadre pour les chantiers de marine*, (REVUE UNIVERSELLE).

(2) PRESSE MÉDICALE BELGE, 1861.

(3) Volumes in-fol.	128
Idem, in-4 ^o	670
Idem, in-8 ^o et min. form.	2,279
Dissertations académiques	287
Manuscrits	7
Total.	3,371

Par une décision récente, l'administration communale a aussi fait déposer à la Bibliothèque environ 150 volumes manuscrits, contenant des documents relatifs à l'histoire et à l'administration de la ville.

Le gouvernement russe a fait parvenir la suite des publications envoyées précédemment. Il en est de même de l'Académie impériale de Vienne et de la Société pour l'avancement des sciences en Angleterre.

A l'occasion du séjour que deux de nos collègues, MM. Chandelon et Trasenster, devaient faire à Londres comme membres du jury de l'Exposition universelle, M. l'administrateur-inspecteur de l'Université les avait priés de faire auprès du gouvernement anglais des démarches dans le but d'obtenir pour notre Université les publications du *Geological survey of Great Britain*. Ces démarches, auxquelles MM. Van de Weyer, ministre plénipotentiaire de Belgique, et sir Roderick Murchison, directeur du Musée géologique, ont bien voulu prêter leur appui, ont pleinement réussi. Nous avons reçu la série complète de ces publications, comprenant 179 cartes et 47 volumes ou parties de volumes in-4^o et in-8^o. M. l'administrateur a fait déposer ces importants documents dans la Bibliothèque de l'Université, où ils seront à la disposition du public savant et industriel.

Les Universités étrangères, avec lesquelles nous entretenons des rapports réguliers, ont continué de nous envoyer leurs publications (1). Enfin, nous devons des remerciements à un certain nombre d'auteurs et autres personnes pour avoir déposé leurs ouvrages à la Bibliothèque (2). Aucun

(1) Ce sont les Universités de Iena, Rostock, Giessen, Upsala, Copenhague, Breslau, Erlangen, Helsingfors, Marbourg, Lund, Zurich, Koenigsberg, Kiel, Leyde, Utrecht, Groningen et l'Athénée de Hambourg.

(2) MM. Visschers, Peetermans, Ferd. Henaux, Spring, de Koninck, Demarteau, Dethier, Desoer, Henrotte, Oscar Ansiaux, Alfred de Borre, Kersten, J. N. Pâque, Durand, Berlin, Van den Born, J. Ansiaux,

don, cependant, ne nous a été plus sensible que celui fait par MM. les étudiants de nation polonaise. « Désirant laisser un souvenir de reconnaissance, disent-ils dans leur lettre d'envoi, pour la sympathie dont ils n'ont cessé d'être l'objet pendant leur séjour à l'Université de Liège, » ils ont déposé à la Bibliothèque un exemplaire d'un Dictionnaire en cinq volumes in-4° de leur langue maternelle, mise en rapport avec tous les dialectes slaves et avec la langue allemande.

SERVICE MATÉRIEL ET COLLECTIONS.

Des améliorations notables ont été introduites dans le service matériel de l'Université depuis quelques années; d'autres non moins utiles sont en voie d'exécution. L'État et l'Administration communale ont libéralement accordé tous les subsides qui leur ont été demandés à cet effet.

Les nouvelles constructions commencées il y a deux ans sont achevées; elles seront mises incessamment à la disposition des divers services auxquels elles sont destinées.

Nous devons un témoignage particulier de reconnaissance au gouvernement et aux Chambres législatives pour avoir, indépendamment de subsides extraordinaires considérables, majoré la somme allouée annuellement aux cours, aux laboratoires et aux collections des Facultés de sciences et de médecine.

La commission des hospices civils de Liège a continué de prêter son appui à l'enseignement. Elle a rétabli l'institution d'élèves externes qui était tombée en désuétude. On ne pourra concourir désormais pour une place d'élève interne des hôpitaux qu'après avoir rempli pendant une année au moins les fonctions d'élève externe avec *assiduité et succès*.

U. Capitaine, X. de Theux, J. N. Noël, Defooz, Lenoir, C. Malaise, Ed. Morren, L. Debeke, Simon, d'Otreppe de Bouvette, Raikem, procureur-général, Nypels, Troisfontaines, Van Esschen, Schembri, de Cuyper, M^{me} V^e Wilmart et M^{lle} de Donceel.

En somme, l'année a été bonne. Le zèle des professeurs a été constamment soutenu par l'assiduité des élèves. Rien n'est venu troubler le calme qui doit régner dans les lieux consacrés à l'étude et à la préparation pour la vie active.

MM. les étudiants ont généreusement justifié la confiance que nous avions mise en eux. A part quelques écarts individuels dont on s'est aperçu à peine, leur conduite a été toujours digne d'éloges, et ils ont montré en toute occasion leur esprit patriotique, leurs intentions charitables et l'attachement qu'ils portent à l'Université et à leurs professeurs. Oui, messieurs, nous sommes fiers de servir de guide à cette digne, à cette belle jeunesse; — qu'elle reçoive de nouveau l'assurance de notre affection et de notre dévouement.

Je déclare ouverts les cours de l'année académique 1862-1863.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1862-1863.

AUTORITÉS ACADÉMIQUES.

Recteur et Président du Conseil :

A. SPRING, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine.

SECRÉTAIRE DU CONSEIL :

FÉLIX MACORS, professeur ordinaire à la Faculté de Droit.

DOYENS DES FACULTÉS :

Faculté de Philosophie et des Lettres.

A. BORGNET, professeur ordinaire.

Faculté de Droit.

V. THIRY, professeur ordinaire.

Faculté des Sciences.

L. J. TRASENSTER, professeur ordinaire.

Faculté de Médecine.

TH. SCHWANN, professeur ordinaire.

CORPS ENSEIGNANT.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

Professeurs ordinaires.

J. H. BORMANS (*rue Renkin, n° 9*) : Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine et sur la langue grecque.

A. BORNET (*rue du Jardin-Botanique, n° 25*) : Histoire politique du moyen âge. — Id., id. de la Belgique.

P. BURGGRAFF (*rue Lowrex, n° 115*) : Littérature orientale, (hébreu et arabe).

CH. LOOMANS (*rue Beeckman, n° 12*) : Psychologie. — Morale. — Droit naturel ou Philosophie du droit.

A. TROISFONTAINES (*rue Beeckman, n° 39*) : Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités romaines religieuses, militaires. — Antiquités grecques.

J. STECHER (*quai de Fragnée, n° 382*) : Littérature latine. — Histoire de la littérature ancienne. — Histoire de la littérature française. — Style et rédaction.

L. DE CLOSSET (*rue Derrière-le-Palais, n° 14*) : Littérature grecque. — Archéologie.

A. LE ROY (*faubourg Saint-Gilles, n° 129*) : Logique. — Métaphysique générale et spéciale. — Esthétique.

N. SCHWARTZ (*quai d'Avroy, n° 29*) : Histoire de la philosophie ancienne et moderne.

Professeur extraordinaire.

J. FIESS (*rue Féronstrée, n° 87*) Conservateur de la Bibliothèque de l'Université.

Agrégé.

F. VAN HULST (*rue Derrière-Saint-Jacques*) : Littérature française.

FACULTÉ DE DROIT.

Professeur émérite.

J. H. N. DE Fooz (*rue Sur-les-Fossés*, n° 10) : Législation des mines.

Professeurs ordinaires.

E. DUPONT (*promenade d'Avroy*, n° 17) : Pandectes.

J. S. J. NYPELS (*quai de Fragnée*, n° 330) : Droit criminel. — Procédure civile.

F. KUPFFERSCHLAEGER (*rue des Anges*, n° 13) : Encyclopédie du droit. — Histoire et Institutes du droit romain.

V. THIRY (*rue Louvrex*, n° 50) : Droit civil moderne. — Droit commercial.

A. HENNAU (*aux Vennes*, à la Boverie) : Économie politique. — Économie industrielle.

J. G. MACORS (*rue Louvrex*, n° 92) : Introduction historique au cours de droit civil. — Droit public. — Histoire politique moderne. — Droit international.

TH. J. J. DE SAVOYE (*rue des Anges*, n° 5) : Exposé des principes généraux du Code civil. — Droit civil moderne.

F. MACORS (*rue Louvrex*, n° 70) : Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent). — Droit administratif.

—

FACULTÉ DES SCIENCES.

Professeur émérite.

M. GLOESENER (*quai d'Avroy*, n° 70) : Physique mathématique.

Professeurs ordinaires.

TH. LACORDAIRE (*place Derrière-Saint-Paul*, n° 6) : Zoologie. — Anatomie comparée.

J. B. BRASSEUR (*quai de Fragnée*, n° 326) : Géométrie descriptive. — Mécanique appliquée aux arts. — Géométrie supérieure.

J. P. CHANDELON (*rue Darchis*, n° 14) : Chimie inorganique. — Chimie industrielle inorganique. — Chimie inorganique approfondie.

A. C. DE CUYPER (*rue Louvrex*, n° 40) : Haute algèbre et géométrie analytique. — Mécanique analytique.

L. G. DE KONINCK (*rue Madame*, n° 50) : Chimie organique. — Chimie industrielle organique. — Chimie organique approfondie.

L. J. TRASENSTER (*rue du Collège*, n° 19) : Statique et notions de dynamique. — Exploitation des mines.

M. SCHAAR (*à la Boverie*, n° 7) : Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités. — Astronomie.

Professeurs extraordinaires.

IS. KUPFFERSCHLAEGER (*rue du Jardin Botanique*, n° 16) : Manipulations chimiques. — Docimasia.

G. DEWALQUE (*rue Devant-la-Madeleine*, n° 19) : Minéralogie et géologie. — Paléontologie.

A. BÈDE (*à Verviers*) : Physique expérimentale. — Physique industrielle. Suppléé par M. L. PÉRARD, ingénieur honoraire des mines (*quai de Longdoz*).

ED. MORREN, docteur spécial en sciences botaniques (*rue du Pot-d'Or*, n° 22) : Botanique.

Chargés de cours.

J. P. SCHMIT, agrégé (*rue Louvrex*, 127) : Architecture industrielle.

N. G. FOSSION, agrégé (*rue St-Séverin*, n° 40) : Physiologie comparée.

A. GILLON, Ingénieur civil (*rue Jonfosse*) : Métallurgie.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Professeurs ordinaires.

A. SPRING (*rue Beeckman*, n° 44) : Clinique interne. — Pathologie générale.

N. ANSIAUX (*rue Féronstrée*, n° 36) : Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques. — Bandages

et appareils. — Pathologie chirurgicale (matières générales, y compris les maladies des os).

J. G. ROYER (*rue Bertholet, n° 5*) : Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, maladies des femmes et des enfants, maladies de la peau et maladies syphilitiques. — Médecine légale y compris la toxicologie. — Encyclopédie et histoire de la médecine.

H. SAUVEUR (*boulevard de la Sauvenière, n° 32*) : Clinique interne.

T. SCHWANN (*quai de l'Université, n° 17*) : Anatomie humaine générale. — Physiologie humaine et physiologie comparée.

TH. VAUST (*place Saint-Jean, n° 7*) : Pharmacologie. — Thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamique.

G. P. N. PETERS-VAUST (*rue Pont-d'Ile, n° 40*) : Pharmacie théorique et pratique.

J. H. BORLÉE (*rue Bertholet, n° 8*) : Pathologie chirurgicale : matières spéciales, y compris les maladies des yeux. — Clinique ophthalmologique. — Opérations chirurgicales.

Professeurs extraordinaires.

H. HEUSE (*rue Saint-Adalbert, n° 10*) : Anatomie pathologique (générale). — Hygiène publique et privée.

J. DRESSE (*rue de la Régence*) : Anatomie humaine descriptive. — Démonstrations anatomiques.

Chargé de cours.

AD. WASSEIGE, docteur spécial (*rue des Clarisses, n° 45*) : Théorie et pratique des accouchements.

PROFESSEURS ÉMÉRITES.

MM. J. C. P. J. DELVAUX.

J. N. NOEL.

CH. FRANKINET.

J. P. X. WURTH.

DÉSIGNATION DES COURS.

NOMS

DES PROFESSEURS.

HEURES DE LEÇONS PAR SEMAINE.

JOURS ET HEURES.

PREMIER SEMESTRE.

DEUXIÈME SEMESTRE.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

(Doyen : M. A. BORGNET. — Secrétaire : M. L. DE CLOSSET.)

Matières de l'examen de Candidat préparatoire au doctorat dans la même Faculté.

MM.

Histoire de la littérature française	2	Vendredi, samedi, 11 à 12 h.	Lundi, 10 à 11 h.; samedi, 9 à 10 h.
Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine.	2	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mardi, mercredi, samedi, 8 à 9 h.
Histoire politique de l'antiquité.	3	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, vendredi, 9 à 10 h.
Histoire politique du moyen-âge	2	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, vendredi, 9 à 10 h.
Histoire politique de la Belgique.	2	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, vendredi, 9 à 10 h.
Psychologie.	4	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, vendredi, 9 à 10 h.
Logique	2	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, vendredi, 9 à 10 h.
Morale.	2	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, vendredi, 9 à 10 h.
Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques	3	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, vendredi, 9 à 10 h.
Exercices philologiques sur la langue grecque.	3	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, vendredi, 9 à 10 h.

Matières de l'examen de Docteur.

Littérature latine.	2	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mardi, samedi, 9 à 10 h.
Littérature grecque.	2	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mardi, samedi, 9 à 10 h.
Histoire de la littérature ancienne.	2	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mardi, samedi, 9 à 10 h.
Antiquités grecques.	3	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mardi, samedi, 9 à 10 h.
Métaphysique générale et spéciale.	3	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mardi, samedi, 9 à 10 h.
Histoire de la philosophie ancienne et moderne.	2	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mardi, samedi, 9 à 10 h.

Matières non comprises dans les Examens.

Littérature orientale.	BURGGAFF (P.), prof. ord.	6	6	Lundi, merc., vend., 11 à 12 h. (arabe); mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h. (hébreu).
Littérature flamande.	BORMANS (J. H.), prof. ord.	2	2	Jours et heures à fixer ultér.
Littérature française.	VAN HULST (E.), agrégé.	1 1/2	1 1/2	Jours et heures à fixer ultér.
Archéologie.	DE CLOSSET (L.), prof. ord.	"	"	Jours et heures à fixer ultér.
Histoire politique moderne.	MACORS (J. G.), prof. ord.	"	"	Jours et heures à fixer ultér.
Economie politique.	HENNAU (A.), prof. ord.	"	"	Jours et heures à fixer ultér.
Esthétique.	LE ROY (A.), prof. ord.	2	"	Jours et heures à fixer ultér.
Antiquités romanes, religieuses, militaires, etc.	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	"	"	Jours et heures à fixer ultér.

FACULTÉ DE DROIT.

(Doyen : M. V. THIRY. — Secrétaire : M. J. G. MACORS.)

Matières de l'examen de Candidat.

{ Encyclopédie du droit.	{ KUPFFERSCHLAEGER (F.), p. ord.	{ 6	{ 6	{ Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, 11 à 12 3/4 h.
{ Histoire et instituts du droit romain.	{ MACORS (J. G.), prof. ord.	{ 3	{ 1 1/2	{ Samedi, 11 à 12 1/2 h.
{ Histoire politique moderne.	{ (Idem.)	{ 1 1/2	{ 3	{ Merc., vend., 9 1/2 à 11 h.
{ Introduction historique au cours de droit civil.	{ DE SAVOYE (Th. J. J.), p. ord.	{ 3	{ 3	{ Jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
{ Exposé des principes généraux du Code civil.	{ LOOMANS (Ch.), prof. ord.	{ "	{ "	{ Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
{ Droit naturel ou philosophie du droit.	{ DUPONT (E.), prof. ord.	{ 4 1/2	{ 4 1/2	{ Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.

Matières du premier examen de Docteur.

Pandectes.	THIRY (V.), prof. ord.	4 1/2	4 1/2	Lundi, mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.
Droit civil moderne.	HENNAU (A.), prof. ord.	4 1/2	"	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Économie politique.	MACORS (J. G.), prof. ord.	4 1/2	"	Lundi, mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.
Droit public interne.	NYPELS (J. S. G.), prof. ord.	4 1/2	4 1/2	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.

Matières du second examen de Docteur.

Droit criminel.	(Idem.)	3	1 1/2	Merc., vend., 10 à 11 1/2 h.
Procédure civile.	THIRY (V.), prof. ord.	3	1 1/2	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.
Droit commercial.	DE SAVOYE (Th. J. J.), p. ord.	4 1/2	4 1/2	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	HEURES DE LEÇONS PAR SEMAINE.		JOURS ET HEURES.	
		1 ^{er} SEMEST.	2 ^e SEMEST.	PREMIER SEMESTRE.	DEUXIÈME SEMESTRE.

Examen pour le grade de Docteur en sciences politiques et administratives.

MM.					
Droit administratif	MACORS (E.), prof. ord.	3	3	Merc., vend., sam. 8 1/2 à 10 h.	Merc., vend., 8 1/2 à 10 h.
Economie politique	(Voir plus haut.)				
Droit public interne	(Idem.)				
Droit international, législations politiques comparées (cours facultatif)	MACORS (J. G.), prof. ord.	3	3		Jours et heures à fixer ultérieurement.

Examen de Candidat notaire.

Droit civil	(Voir les cours de la candidature, du 1 ^{er} et du 2 ^e doctorat.)				
Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent)	MACORS (E.), prof. ord.	3	3	Mardi, jeudi, 8 1/2 à 10 h.	Mardi, jeudi, 8 1/2 à 10 h.

FACULTÉ DES SCIENCES.

(Doyen : M. L. J. TRASENSTER. — Secrétaire : M. E. MORREN.)

Examen de Candidat en sciences naturelles.

Psychologie	(Voir la faculté de philosophie et des lettres.)	4 1/2	»	Lundi, mercredi, vendredi, 11 à 12 3/4 h.	Mardi, mercredi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.
Chimie inorganique	CHANDELON (J. T. P.), p. ord.	4 1/2	4 1/2	»	Lundi, vendredi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Chimie organique	DE KONINGK (L. G.), prof. ord.	»	4 1/2	»	
Physique expérimentale	BÈNE (E.), prof. extr., supplée par M. PERARD (L.), ingénieur hon. des mines.	4 1/2	4 1/2	Mardi, jeudi, samedi, à 12 1/2 h.	

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	HEURES DE LEÇONS PAR SEMAINE.		JOURS ET HEURES.	
		1 ^{er} SEMEST.	2 ^e SEMEST.	PREMIER SEMESTRE.	DEUXIÈME SEMESTRE.
Examen de Docteur en sciences physiques et mathématiques.					
	MM.				
Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités.	SCHAAER (M.), prof. ord.	4 1/2	4 1/2	Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Mécanique analytique	DE CUYPER (A. C.), pr. ord.	4 1/2	4 1/2	Mardi, jeudi, sam., 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Physique mathématique	GLOESNER (M.), prof. émérite.	3	3	Merc. vend., 11 à 12 1/2 h.	Merc. vend., 11 à 12 1/2 h.
Astronomie	SCHAAER (M.), prof. ord.			(Voir ci-dessus.)	
COURS DES ÉCOLES SPÉCIALES.					
Enseignement préparatoire					
Haute algèbre et géométrie analytique des trois dimensions	(Voir ci-dessus.)				
Calcul différentiel et calcul intégral	(Idem.)				
Mécanique analytique	(Idem.)				
Chimie inorganique	(Idem.)				
Chimie organique.	(Idem.)				
Physique.	(Idem.)				
Astronomie et éléments de géodésie	(Idem.)				
Géométrie descriptive	(Idem.)				
Applications de la géométrie descriptive à la coupe des pierres, à la charpente, à la perspective et aux ombres	BRASSEUR (J. B.), prof. ord.	"	4 1/2	"	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Statique élémentaire et notions de dynamique	TRAESSENER (L. J.), pr. ord.	3	"	"	"
style et rédaction.	STECHER (J.), prof. ord.	2	"	"	"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"
					"

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	HEURES DE LEÇONS PAR SEMAINE.		JOURS ET HEURES.	
		1 ^{er} SEMEST.	2 ^e SEMEST.	PREMIER SEMESTRE.	DEUXIÈME SEMESTRE.

Matières du premier examen de Docteur.

MM

Pathologie générale.	SPRING (A.), prof. ordinaire.	5	"	Lundi, merc., vend., 5 à 6 1/2 h.	
Thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique	VAUST (Th.), prof. ordin. .	5	"	Id. id. id. 3 1/2 à 5 h.	
Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies des femmes et des enfants, celles de la peau et les maladies syphilitiques. (<i>Cours de 2 ans</i>). .	ROYER (J. G.), prof. ordin.	4	4	Mardi, jeudi, sam., 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, sam., 11 1/2 à 1 h.
Anatomie pathologique	HEUSE (H.), prof. extraord.	3	"	Lun ^{di} , m ^{erc} ., vend., 2 1/2 à 3 1/2.	

Matières du deuxième examen de Docteur.

PATHOLOGIE { 1 ^{re} Matières générales, y compris les maladies des os. { 2 ^{de} Matières spéciales, y compris les maladies des yeux.	ANSIAUX (N.), prof. ord. .	3	3	Mardi, vend., 10 à 11 h.	Mardi, vend., 10 à 11 h.
CHIRURGICALE. {	BORLÉE (J. A.), prof. ordin.	4	"	Lundi, 12 à 1 h.; merc., vend., 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, sam., 2 1/2 à 4 h.
Théorie des accouchements.	WASSEIGE (A.), doct. spéc.	5	5	Mardi, jeudi, sam., 2 1/2 à 4 h.	Lun ^{di} , m ^{erc} ., vend., 2 1/2 à 3 1/2.
Hygiène publique et privée	HEUSE (H.), prof. extraord.	3	3		Mardi, jeudi, sam., 4 à 5 1/2 h.
Médecine légale, y compris la toxicologie.	ROYER (J. G.), prof. ord. .	"	3		

Matières du troisième examen de Docteur.

Clinique interne	SAUVEUR (H.), prof. ord.	6	6	Lundi, merc., vend., 7 à 9.	Lundi, merc., vend., 7 à 9.
Idem	SPRING (A.), prof. ord.	6	6	Mardi, jeudi, sam., 7 à 9.	Mardi, jeudi, sam., 7 à 9.
Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques; bandages et appareils	ANSIAUX (N.), prof. ord.	6	6	Lundi, merc., jeudi, sam., 9 à 10 1/2 h.; mardi, vend., 9 à 10.	Lundi, merc., jeudi, sam., 9 à 10 1/2 h.; mardi, vend., 9 à 10.
Pratique des accouchements.	WASSEIGE (A.), doct. spéc.	3	3	Cette clinique se fera à la Maternité pendant toute l'année aux heures à déterminer selon l'occurrence.	10 1/2 h.; mardi, vend., 9 à 10.
Clinique ophthalmologique	BORLÉE (J. A.), prof. ord.	3	3	Lundi, jeudi, samedi, 10 1/2 à 11 1/2 h.	Lundi, jeudi, samedi, 10 1/2 à 11 1/2 h.
Opérations chirurgicales	(Idem.)	»	4		Lundi, 12 à 1 h.; merc. vend., 11 1/2 à 1 h.

Examen de pharmacien.

Pharmacie théorique, y compris l'histoire des drogues et des médicaments, leurs altérations et leurs falsifications, les doses <i>maxima</i> auxquelles on peut les administrer	PÉTERS-VAUST (G. P. N.), p. ord.	5	5	Mardi, jeudi, sam., 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, sam., 8 à 9 1/2 h.
Pharmacie pratique, y compris les opérations toxicologiques	Idem.	5	5	Id. id. id. 9 1/2 à 12 h.	Id. id. id. 9 1/2 à 12 h.

Matière non comprise dans les Examens.

Encyclopédie et histoire de la médecine. | ROYER (J. G.), prof. ord. | Jours et heures à fixer ultérieurement.

Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 18 juin 1862.

Le Secrétaire,
T. SCHWANN.

Le Recteur,
A. SPRING.

Vu et approuvé en conformité du 2^e paragraphe de l'article 5 du titre I^{er} de la loi du 15 juillet 1849.

Bruxelles, le 6 octobre 1862.

Le Ministre de l'Intérieur,
ALPH. VANDENPEEREBOOM.

DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

TRANSITIONEMENT SUPPLEMENTAIRE

Chaque élève doit être inscrit dans un des deux
sections, le premier de la section des sciences
Le second de la section des lettres et des sciences
Il est obligatoire sur les élèves de la section des sciences
de passer, avant son inscription, à l'examen d'entrée
des règlements universitaires.
L'inscription pour les élèves de la section des sciences
généralistes pour tous les cours de la section des sciences
de l'examen qu'il a l'intention de subir.
Il faut, pour cette inscription, 500 francs par an
pour la faculté de droit, et 250 francs pour les autres
facultés.

EXTRAIT
DES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES
SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
CONCERNANT :

1^o LES INSCRIPTIONS.

Chaque élève doit prendre annuellement une in- Art. 18 de la loi
scription ; le droit d'inscription est de 15 francs.

Le recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle ; Art. 28
il les éclaire sur les devoirs qu'ils ont à remplir. du règlement.

L'élève, avant son inscription, s'engage à obser- Art. 19 de la loi
ver les règlements universitaires.

L'étudiant porté au rôle prend une inscription
générale pour tous les cours relatifs aux matières
de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie, pour cette inscription, 250 francs par an
pour la Faculté de droit, et 200 francs pour les autres
Facultés.

Toutefois, l'inscription sera aussi de 250 francs pour les cours de l'examen de candidature en philosophie et lettres.

Le gouvernement, sur l'avis de la Faculté, peut autoriser l'inscription isolée à certains cours. Il fixe, dans ce cas, le taux des rétributions.

Art. 1^{er} de l'arrêté du 30 novembre 1849. Les inscriptions à certains cours spéciaux ou isolés dans les Universités de l'État sont réglées de la manière suivante :

a. Inscriptions aux cours isolés :

1^{re} catégorie. Pour la Faculté de droit, 80 francs ; pour les autres Facultés, 60 francs.

2^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 50 francs ; pour les autres facultés, 40 francs.

3^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 40 francs ; pour les autres Facultés, 30 francs.

4^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 30 francs ; pour les autres Facultés, 20 francs.

b. Inscriptions des élèves en pharmacie :

1^o Pour les cours de la candidature en pharmacie, 150 francs.

2^o Pour les leçons relatives à l'obtention du titre de pharmacien, 60 francs.

c. Inscriptions des élèves pour le notariat :

Pour tous les cours qui se rattachent au notariat et au droit civil moderne, 250 francs.

d. Inscriptions des aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives :

1^o Pour les candidats en droit, 150 francs.

2^o Pour les docteurs en droit, 80 francs.

Arrêté ministériel du 18 novembre 1850. Les inscriptions à payer par les élèves des Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines sont fixées ainsi qu'il suit :

a. Division des arts et manufactures :

200 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1^{re} à la 2^e année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2^e à la 3^e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 3^e à la 4^e ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les manipulations chimiques, et 20 francs pour les cours de dessin de chacune des quatre années d'études.

b. Section des élèves mécaniciens :

150 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1^{re} à la 2^e année d'études ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2^e à la 3^e année ;

100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les cours de dessin de chacune des trois années d'études.

c. École préparatoire des mines et école d'application : Arrêté ministériel du 26 novembre 1849.

1^{re} année d'études, y compris le dessin, 220 fr.

2^e année d'études, y compris le dessin

et les manipulations, 240 id.

3^e année d'études, y compris le dessin, 120 id.

4^e année d'études, id. 120 id.

5^e année d'études, id. 120 id.

L'étudiant qui a payé une inscription annuelle peut suivre, pendant plusieurs années, les cours pour lesquels cette inscription a été prise. Art. 20 de la loi.

L'année académique est divisée en deux semestres : Art. 1^{er}
le premier commence le premier mardi d'octobre, du règlement.
et le deuxième, le dernier lundi de février.

2^o LA FRÉQUENTATION. — DES VACANCES.

Art. 2 de la loi. Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'Université.

Art. 36
du règlement. Le receveur délivre des quittances aux étudiants; il est tenu d'avoir son bureau à l'Université.

La quittance du receveur ne sera considérée comme carte d'admission qu'après avoir été visée par les professeurs auxquels l'élève lui-même l'aura présentée.

Art. 5 de la loi. La durée des cours est déterminée par le gouvernement, de telle sorte que les élèves n'aient pas plus de trois heures de leçons par jour, non compris les cliniques et les exercices pratiques.

Les programmes des cours sont soumis à son approbation.

Art. 8
du règlement. Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui trouble-
raient l'ordre.

Art. 9
du règlement. Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours dont l'objet fait partie de l'examen auquel ils se préparent.

Les professeurs s'assurent de la présence des élèves par appel nominal ou autrement.

Tous les trois mois, ils signalent au recteur ceux qui ont fait de fréquentes absences.

Art. 10 idem. Quand un élève suit irrégulièrement un ou plusieurs cours, ses parents en sont informés par le recteur.

Art. 11 idem. Les professeurs et agrégés peuvent interroger leurs élèves oralement, ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès.

Art. 23 de la loi. Il y a annuellement deux vacances: l'une du premier samedi d'août au premier mardi d'octobre;

l'autre du jeudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au deuxième mardi qui le suit.

Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des Universités vaquent aux jours ci-après indiqués : Art. 7
du règlement.

Le 1^{er} et le 2 janvier ;

Le lundi et le mardi du carnaval ;

Le jour de l'Ascension ;

Le jour de la Pentecôte ;

Le jour de la Fête-Dieu ;

Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du Roi et de l'acceptation de la Constitution ;

Le 1^{er} et le 2 novembre ;

Le 16 décembre, anniversaire de la naissance du Roi ;

Du 25 au 31 décembre.

3^o LES MESURES D'ORDRE INTÉRIEUR.

Le recteur a la direction supérieure de la police académique. Art. 29.
du règlement.

Il surveille la conduite des étudiants.

Le recteur peut, dans tous les cas où il le juge utile, appeler, devant lui ou devant le collège des assesseurs, tout étudiant pour lui faire des observations ou admonitions.

Les seules peines académiques sont : Art. 24 de la loi.

Les admonitions ;

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux. Le terme de la suspension ne peut excéder un mois ;

L'exclusion de l'Université.

La première peine peut être prononcée par le recteur ; les deux autres par le Conseil académique.

Pour l'exclusion de l'Université, il faut la majorité des deux tiers des voix; dans ce cas, une copie du procès-verbal motivé est adressée au gouvernement et à l'élève exclu.

Chaque Université de l'État a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre Université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

4^o LES MOYENS D'ENCOURAGEMENT ET LES BOURSES.

Art. 39 de la loi nouvelle. Huit médailles en or, de la valeur de 100 fr., pourront être décernées chaque année, par le gouvernement, aux élèves belges, quel que soit le lieu où ils font leurs études, auteurs des meilleurs Mémoires en réponse aux questions mises au concours.

Les élèves étrangers qui font leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par les règlements.

Art. 40 idem. Soixante bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges peu favorisés de la fortune et qui, se destinant aux études supérieures, font preuve d'une aptitude dûment constatée.

Elles sont décernées ou maintenues sur l'avis du jury d'examen.

Art. 41 idem. Ces bourses sont conférées par arrêté royal; il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine.

Art. 42 idem. Six bourses, de 1,000 francs par an, peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, sur la proposition des jurys d'examen, à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur avec la plus grande distinction, pour les aider à visiter des établissements étrangers.

Ces bourses sont données pour deux ans et réparties de la manière suivante : deux pour des docteurs en droit et en philosophie et lettres, et quatre pour des docteurs en sciences et en médecine.

Celles qui n'ont point été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

Les demandes en obtention de bourses, faites par des élèves qui sont déjà inscrits à une Université ou qui indiquent dans leurs requêtes l'Université dont ils veulent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des jurys combinés respectifs.

Art. 48
du règlement.

Les demandes faites par des jeunes gens qui ne suivent les cours d'aucun établissement d'enseignement supérieur ou qui n'indiquent pas dans leurs requêtes l'Université dont ils entendent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des sections respectives du jury central.

Toute demande en obtention de bourses doit être accompagnée d'un certificat délivré par l'autorité communale du lieu du domicile de l'aspirant, et constatant que lui ou ses parents sont peu favorisés de la fortune. L'aspirant doit également faire constater son aptitude, au moyen de certificats délivrés par les professeurs dont il a fréquenté les leçons et au moyen d'autres preuves, s'il en a.

Art. 41
du règlement.

Dans le cas où il jouirait de quelque bourse de fondation, il est tenu d'en faire la déclaration.

Indépendamment des propositions que chaque jury peut faire au gouvernement, en vertu de l'article 42 de la loi, les requêtes que les docteurs reçus *avec la plus grande distinction* adresseront directement au gouvernement, à l'effet d'obtenir des bourses de voyage, seront soumises à l'un des jurys.

Art. 42
du règlement.

Pour les doctorats auxquels on n'arrive qu'après

plusieurs épreuves, sont considérés comme ayant été reçus avec la plus grande distinction, savoir :

En droit :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des deux épreuves, et la distinction à l'autre :

En médecine :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des trois épreuves, et la distinction à chacune des deux autres.
